

CDFD FSU13

Texte action

Jeudi 16 janvier 2020

5

Réforme des retraites

Nous tenons ce premier CDFD du nouveau mandat dans le contexte d'un mouvement social enthousiasmant d'une puissance et d'une solidité exceptionnelles pour exiger, dans une action intersyndicale et interprofessionnelle, le retrait du projet de réforme des retraites par point du gouvernement. Plusieurs journées de grève majoritaire, des reconductions, des manifestations d'une ampleur inégalée dès le début de ce mouvement social et des actions diversifiées ont permis une prise de conscience croissante de la population française. Selon les sondages d'opinion, ce mouvement et nos revendications conservent son soutien.

10

La stratégie adoptée par l'intersyndicale interprofessionnelle nationale est efficace pour maintenir un niveau élevé de mobilisation et démontre une véritable prise en compte des difficultés que nous avons rencontrées sur les modalités d'action de ces dernières années.

15

Le gouvernement cherche à affaiblir la contestation en mettant en scène des « reculs » qui ne sont que des leurres. La suspension provisoire de l'âge pivot, la conférence de financement, les annonces sur une prétendue revalorisation des rémunérations des enseignants n'ont eu aucun effet sur la mobilisation comme en témoigne la réussite des deux journées de cette semaine.

20

La FSU exige le maintien du système par répartition, solidaire, intergénérationnel. Le système de retraites universelle est impossible en l'état. Concernant les retraites de la fonction publique, la FSU continue de défendre le code des pensions, élément constitutif du statut. Plus généralement, la FSU s'engage contre la destruction du modèle social français par ce gouvernement néo-libéral.

Elle dénonce aussi fortement les violences policières à l'encontre des manifestants.

25

La victoire est possible !

Elle exige de poursuivre le développement du mouvement, de l'amplifier et d'élargir sa base. L'entrée dans la mobilisation de nouveaux secteurs du privé et du public est indispensable. Dans les secteurs mobilisés, notamment l'éducation, le coût matériel de la grève commence à se faire ressentir. Si nos collègues restent très attentifs et impliqués, les taux de grévistes ont fortement diminué. Il faut trouver un nouveau souffle tout en maintenant très haut le rapport de force. Dans le département, l'impact sur les activités maritimes, des grèves dans le secteur portuaire, pourrait être un des catalyseurs d'un second souffle.

30

De son côté, la FSU s'attelle à élargir et amplifier la mobilisation dans les secteurs qui ne sont pas encore massivement dans l'action, en proposant aux salarié·es de construire des actions sur le terrain, si possible dans l'unité, tout en s'inscrivant dans le cadre des appels nationaux.

35

Dans l'éducation, elle développe des opérations visant à faire converger grévistes et non-grévistes, en privilégiant les actions de masse. En effet, pour gagner il est indispensable de s'adresser à la grande majorité des collègues, celles et ceux qui ne suivent pas facilement les appels à la grève mais qui contribuent à construire des actions majoritaires et puissantes comme cela s'est produit le 5, le 10 et le 17 décembre 2019.

40

- La participation au meeting unitaire et à la soirée en soutien aux grévistes le samedi 18 janvier à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle départementale sera l'occasion d'un moment chaleureux pour que les militant·es et les salarié·es en lutte se retrouvent.

45

- L'occupation festive de la Place Lucien Paye à Aix, à l'occasion de la tenue du Comité Technique Académique du 22 janvier, à l'appel de l'intersyndicale départementale, doit rassembler largement et trouver un fort écho médiatique.

- La manifestation du 24 janvier à Marseille doit être massive.

- La proposition d'une manifestation nationale rencontre des échos importants dans le secteur de l'éducation. Une telle initiative devrait cependant être interprofessionnelle et ne pas entrer en contradiction avec les grèves à la SNCF. Elle ne correspond donc pas à la séquence en cours, mais constitue une

perspective intéressante par sa dimension symbolique et sa visibilité. Les manifestations par pôle régionaux, ainsi que les actions locales et visibles répondent aux demandes des agents.

- La FSU doit être à l'initiative d'actions visant à mener la bataille de l'opinion : débats, conférences, diffusion de tracts dans les lieux publics...

- La FSU participe aux initiatives visant à inscrire la mobilisation dans l'espace public comme par exemple #AlorsOnReste. Ces actions doivent être pensées comme des actions de masse pacifiques, dans un cadre légal et articulées clairement avec les actions syndicales.

- La FSU portera dans l'intersyndicale interprofessionnelle la nécessité de donner des perspectives d'action au-delà du 24 janvier, et en particulier le 25 janvier.

La FSU doit également continuer à porter les revendications spécifiques à la Fonction publique, et utiliser le rapport de force, construit face au projet de réforme des retraites, pour obtenir des victoires dans d'autres domaines.

Rémunérations dans la fonction publique

Le mouvement contre la réforme des retraites a mis en lumière la faiblesse de la rémunération des enseignant·es des 1^{er} et 2nd degré. La perspective de revalorisation de leurs salaires est un acquis, mais très insuffisant. C'est toute la fonction publique, dans ses trois versants, qui pâtit de la faiblesse des rémunérations. La FSU agit de toutes ses forces, au sein de chaque versant, pour mettre en lumière cette injustice qui affaiblit les services publics et pour mobiliser les agent·es sur les revendications salariales.

Le ministère de l'éducation nationale voit dans la réforme des retraites « l'opportunité historique » de revaloriser les carrières des enseignant·es et de faire évoluer les métiers. En réalité c'est un piège dans lequel ces professions ne doivent pas tomber : les 500 millions annoncés par le Ministre pour 2021, puis le plan de programmation pluriannuel ne constituent même pas une compensation de la réforme des retraites. Pire, les contreparties suggérées de manière toujours détournée, constitueraient un démantèlement des métiers au préjudice de tou·te·s. Dans toutes les discussions au Ministère de l'Éducation et de la Fonction publique, la FSU portera les revendications des personnels et défendra leurs métiers et leurs conditions de travail. Pour cela elle informera régulièrement les agent·es des projets en cours et construira le rapport de force pour gagner des avancées.

Les revendications salariales doivent être déconnectées de la réforme des retraites et de la remise en cause des statuts, cependant la FSU doit utiliser la séquence qui s'est ouverte pour mener cette bataille avec les agent·es de toute la fonction publique pour gagner le dégel du point d'indice, la reconstruction des grilles de rémunération et le dégel des pensions.

Défense des statuts

La loi de réforme de la Fonction publique du 6 août organise le démantèlement du statut de la Fonction publique, la précarisation des agent·es et la dégradation des services publics. En particulier la suppression des CAP ouvre la voie à toutes les injustices, au clientélisme et au management par le·la supérieur·e hiérarchique direct·e, à rebours de l'esprit de la Fonction publique à la française héritée du Conseil National de la Résistance et de la Loi Le Pors de 1983. C'est le principe du déroulement de carrière qui est mis en cause par le développement du recours au contrat dans la relation entre un·e agent·e publi·c·que et son employeur.

Cette loi est également une attaque, sans précédent, visant à marginaliser l'action des organisations syndicales. Face à ce changement de paradigme, la mobilisation des agent·es n'a pas été à la hauteur des enjeux.

La FSU doit utiliser les opportunités créées par le climat social actuel et les premières opérations de gestion en 2020, pour mettre en évidence la régression inédite que cette loi constitue. Elle doit aider les syndicats nationaux dans leur stratégie pour mettre en évidence le caractère, plus que jamais indispensable, de leur action auprès des agent·es, à la fois individuelle et collective.

Continuer tous les combats, nationaux et locaux

- Justice des mineurs

100 L'ordonnance du 2 février 1945, modifiée à maintes reprises, et dont nos organisations syndicales dénoncent depuis longtemps, le dévoiement de ces principes fondateurs au profit d'une justice des enfants de plus en plus calquée sur celle des majeur.e.s et par conséquent de plus en plus répressive, de moins en moins éducative, va faire l'objet d'une nouvelle refonte.

105 En guise de réforme de l'ordonnance de 45, le gouvernement propose une abrogation et un projet de Code de Justice Pénale des Mineurs qui réduit l'enfant à son acte délinquant ; un projet non respectueux de la spécificité de la justice des enfants prévoyant des dispositions plus restrictives pour ces dernier.ère.s que pour les majeur.e.s ; un projet revenant sur le principe de la primauté de l'éducatif en mélangeant probation et suivi éducatif dans une mesure à l'intitulé pour le moins équivoque de « mise à l'épreuve éducative ».

Enfin, et surtout, un projet, sans ambition et sans âme dans son contenu, et qui n'a pas pu, du fait de la méthode être soumis au débat démocratique, déjà déposé en Conseil des Ministres le 11 septembre 2019 et qui passera par ordonnance au printemps 2020.

110 A l'occasion des 75 ans de l'ordonnance de 45, la FSU s'inscrit pleinement dans l'organisation de la soirée débat proposée par le collectif des Bouches du Rhône, composé de professionnels de la justice, d'associations et d'organisations syndicales, avec projection d'un documentaire suivi d'un débat avec des magistrat.e.s, des avocat.e.s et des éducateurs et éducatrices, sur les conséquences du Code de la Justice des Mineurs.

- La réforme de l'assurance chômage
- 115 • Les écoles de Marseille : après la victoire totale du Collectif contre les PPP, il s'agit d'obtenir enfin une politique ambitieuse de reconstruction des écoles marseillaises. La FSU s'inscrit dans cette démarche.
- Le maintien de la prime de fin d'année à la Région, sans lien avec le présentisme des agent-es
- Accueil des migrant·es : la FSU13 co-organisera un stage intersyndical de formation sur les mineurs étrangers avec RESF13, VISA13, Solidaires13, etc.

120 Votes :

POUR : 18

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

125 NPPV : 0